



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le mardi 21 mai 2019, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire
M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.
Sont également présents :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

M^e Joanne Loyer, directrice du Service de greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. MTQ – Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
7. Embauche à entériner de M^{me} Ghislaine Du Nord – Employée remplaçante – Poste agente de bureau – Service du greffe
8. Embauche de M^{me} Lynne Ruel – Employée à l'essai – Poste d'agente de bureau
9. Embauche de M^{me} Arianne Jacques – Employée étudiante – emploi d'été – Service de l'urbanisme
10. Embauche de M^{me} Josée-Anne Bilodeau – Employée étudiante – emploi d'été – Service des loisirs et de la culture
11. Embauche d'employés temporaires - emplois d'été – Accompagnateurs camp de jour pour enfants en situation de handicap – Service des loisirs et de la culture
12. Embauche de M. Jean Goudreau – Chef aux opérations temps partiel – Service incendie et sécurité publique
13. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – PRIMADA – Changement au programme
14. Demande d'aide financière de la Municipalité auprès du ministère de la Culture et des Communications – Programme développement des collections
15. Autorisation d'assistance – M. Michel Raymond -- Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
16. Autorisation d'assistance – MM. Sylvain de Beaumont, Gilles Côté et Sylvain Lévesque ainsi que M^{me} Michelle Joly – Colloque annuel de la Fédération québécoise des Municipalités
17. Autorisation d'assistance – M^{me} Émie Labonté-David et M. Michel Robidoux – Colloque J'ai le goût de l'eau
18. Autorisation d'assistance – M^{me} Amélie Grenier – Formation OUQ
19. Autorisation d'assistance – M. François Quenneville, M^{me} Michelle Joly et M. Michel Robidoux – Journée régionale d'information sur l'habitation des personnes aînées
20. Renouvellement d'adhésion annuelle 2019 – Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)



ORDRE DU JOUR (suite)

21. Renouvellement d'adhésion annuelle (2019) – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
22. Renouvellement d'adhésion annuelle (2019) – Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière
23. Regroupement d'achat de l'UMQ – Sel de déglacage – Adhésion saison 2019–2020
24. Octroi de contrat à entériner – Frais accessoires – Appel d'offres 2018–020 – Maal Construction inc. – Travaux de rénovation Belle Église – Travaux aux fondations
25. Octroi de contrat – Frais accessoires – Appel d'offres 2018–020 – Maal Construction inc. – Travaux de rénovation Belle Église – Travaux de démolition, escalier extérieur
26. Amendement à l'appel d'offres 2019–001 – Services professionnels – Barrages municipaux – Volets I, II, III et IV (2019–2020) – Ajout de deux barrages : barrage du lac Castor (no X0004303) et barrage du lac des Cygnes (no X0004301)
27. Octroi de contrat à CIMA+ – Appel d'offres 2019–001 – Services professionnels – Barrages municipaux – Volets I, II, III et IV (2019–2020)
28. Octroi de contrat à Englobe Corp. – Appel d'offres 2019–008 – Services professionnels – Étude écologique et socio-environnementale en vue de l'implantation d'une station de traitement des eaux usées (étang aérés)
29. Octroi de contrat au Groupe ABS – Appel d'offres 2019–009 – Rapport quantité, qualité et étendue de la sablière Grande-Jetée
30. Octroi de contrat – FLEETTEL inc.
31. Octroi de contrat – Les clôtures MT inc. – Achat et installation de clôtures à l'écocentre
32. Octroi de contrat – Qualitemps – Formation – Service à la clientèle
33. Octroi de contrat – Les enseignes professionnelles – Conception visuelle d'enseignes de bienvenue aux entrées de la Municipalité
34. Octroi de contrat – L'Atelier urbain – Présentation des concepts aux citoyens – Projet de parc multifonctionnel
35. Entente intermunicipale relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques (Lac Ashton)
36. CCU – Dépôt du procès-verbal du 16 avril 2019.
37. CCU – Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR) – Lots 5 184 070 et 5 184 071
38. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 424–2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS–19
39. Adoption du Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424–2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS–19
40. Autorisation de circulation – VTT – Rue Principale (partie)
41. Adoption – Politique de municipalisation des chemins privés conformes
42. Adoption du Règlement de lotissement numéro 555–2019 – Règlement modifiant le règlement de lotissement no 425–2011 afin d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés
43. Adoption du règlement 556–2019, règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419–2011
44. Adoption du règlement 557–2019, règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité de Chertsey
45. Vente de gré à gré – Terrain municipal – Lot 5 110 951
46. Vente de gré à gré – Terrain municipal – Lot 5 110 325
47. Adoption des comptes fournisseurs
48. Dépôt de l'état des activités financières
49. Rectifications budgétaires
50. Le maire vous informe
51. Période de questions
52. Levée de la séance



1- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3- Période de questions portant sur l'ordre du jour

4- Adoption de l'ordre du jour

2019-161

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que modifié par l'ajout du point 40.

5- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-162

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril et des ouvertures de soumissions des 16 et 17 mai 2019, tels que rédigés.

6- MTQ – Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité une compensation de 270 775 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée d'un extrait du rapport financier 2018 intitulé « Questionnaire, exercice terminé le 31 décembre 2018 », pages S51-3, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

POUR CES MOTIFS

2019-163

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



No de résolution
ou annotation

1- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3- Période de questions portant sur l'ordre du jour

4- Adoption de l'ordre du jour

2019-161

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que modifié par l'ajout du point 40.

5- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-162

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril et des ouvertures de soumissions des 16 et 17 mai 2019, tels que rédigés.

6- MTQ – Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité une compensation de 270 775 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée d'un extrait du rapport financier 2018 intitulé « Questionnaire, exercice terminé le 31 décembre 2018 », pages S51-3, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

POUR CES MOTIFS

2019-163

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



No de résolution
ou annotation

2019-164

7- Embauche à entériner de M^{me} Ghislaine Du Nord – Employée remplaçante – Poste agent de bureau – Service du greffe

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'entériner en date du 24 avril 2019 l'embauche de M^{me} Ghislaine Du Nord, au poste d'agent de bureau au Service du greffe avec les statut d'employée remplaçante pour une durée indéterminée, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective en vigueur.

2019-165

8- Embauche de M^{me} Lynne Ruel – Employée à l'essai – Poste d'agente de bureau

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à l'embauche de M^{me} Lynne Ruel au poste d'agent de bureau à titre d'employée à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée à l'essai est le 27 mai 2019.

2019-166

9- Embauche de M^{me} Arianne Jacques – Employée étudiante - emploi d'été – Service de l'urbanisme

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à l'embauche de M^{me} Arianne Jacques, étudiante en environnement. L'employée est affectée pour la période estivale au Service de l'urbanisme selon l'horaire établi. Le taux horaire applicable a été fixé à 13,00 \$, aux termes de la résolution 2019-043 en date du 18 février 2019.

2019-167

10- Embauche de M^{me} Josée-Anne Bilodeau – Employée étudiante - emploi d'été – Service des loisirs et de la culture

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à l'embauche de M^{me} Josée-Anne Bilodeau, au poste d'étudiante. L'employée est affectée pour la période estivale au Service des loisirs et de la culture selon l'horaire établi. Le taux horaire applicable a été fixé à 13,00 \$, aux termes de la résolution 2019-043 en date du 18 février 2019.

2019-168

11- Embauche d'employés temporaires - emplois d'été – Accompagnateurs camp de jour pour enfants en situation de handicap – Service des loisirs et de la culture

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à l'embauche d'employés temporaires - emplois d'été, aux postes d'accompagnateurs camp de jour pour enfants en situation de handicap. Le nombre d'employés à embaucher au Service des loisirs et de la culture, pour assurer le soutien aux enfants inscrits au camp de jour est déterminé selon le nombre d'inscription de cette clientèle et des journées à assurer. Le taux horaire applicable devra être fixé entre 15,00 \$ et 18,00 \$ en tenant compte du nombre d'enfants pris en charge par l'accompagnateur et de son expérience.



2019-169

12- Embauche de M. Jean Goudreau – Chef aux opérations temps partiel – Service incendie et sécurité publique

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à l'embauche de M. Jean Goudreau à titre d'employé temps partiel, au poste de chef aux opérations du Service incendie et sécurité publique. La date d'entrée en service est fixée au 22 mai 2019. Une période de probation de 6 mois est applicable. Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

13- Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – PRIMADA – Changement au programme

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-104, le 16 avril 2018;

ATTENDU la nécessité d'adopter une nouvelle résolution à la demande du Ministère, compte tenu des modifications apportées au programme

2019-170

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité :

- dépose à Famille Québec une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), appel de projets 2018, afin de procéder à l'ajout de quatre (4) bancs au terrain de pétanque situé au parc Dupuis. La somme totale du projet déposé est de 2 907 \$ (plus taxes applicables);
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des installations;
- assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés au projet y compris tout dépassement de coûts.

Le maire, M. François Quenneville, est le mandataire autorisé et M^{me} Monique Picard, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

La présente résolution annule et remplace la résolution 2018-104.

14- Demande d'aide financière de la Municipalité auprès du ministère de la Culture et des Communications – Programme développement des collections

2019-171

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière, dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour en 2017, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élague qui y est intégré selon les prérequis du Ministère.

Le maire, M. François Quenneville, est le mandataire autorisé et M^{me} Monique Picard, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

La Municipalité confirme également son engagement à financer l'aide financière allouée au projet.



No de résolution
ou annotation

2019-172

15- Autorisation d'assistance – M. Michel Raymond – Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Raymond, à assister au congrès annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), qui se tiendra au Centre des Congrès, Le Georgesville, à Saint-Georges, du 3 au 6 septembre 2019. Le coût d'inscription de 895 \$ (plus taxes applicables), ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas, si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

16- Autorisation d'assistance – MM. Sylvain de Beaumont, Gilles Côté et Sylvain Lévesque ainsi que M^{me} Michelle Joly – Colloque annuel de la Fédération québécoise des Municipalités

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser les conseillers, MM. Sylvain de Beaumont, Gilles Côté et Sylvain Lévesque ainsi que M^{me} Michelle Joly, à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui se tiendra du 26 au 28 septembre au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription de 799,00 \$ par membre (plus taxes applicables), plus les coûts de formation supplémentaire, le cas échéant, ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas, si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

17- Autorisation d'assistance – M^{me} Émie Labonté-David et M. Michel Robidoux – Colloque J'ai le goût de l'eau

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Émie Labonté-David et M. Michel Robidoux, respectivement employée du Service de l'urbanisme et conseiller municipal, à assister au colloque intitulé J'ai le goût de l'eau, qui se tiendra le 7 juin 2019 à Saint-Liguori. Le coût d'inscription de 25 \$ par participant (plus taxes applicables) ainsi que les frais de déplacement et de repas, si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18- Autorisation d'assistance – M^{me} Amélie Grenier – Formation OUQ

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Amélie Grenier, employée du Service de l'urbanisme, à recevoir la formation de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), sur la Réglementation professionnelle et la déontologie des urbanistes, qui sera donnée le 24 mai 2019 à Montréal. Le coût d'inscription de 347,90 \$ (plus taxes applicables) ainsi que les frais de déplacement et de repas, si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2019-175

2019-174



2019-176

19- Autorisation d'assistance – M. François Quenneville, M^{me} Michelle Joly, et M. Michel Robidoux – Journée régionale d'information sur l'habitation des personnes âgées

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser M. François Quenneville, maire, M^{me} Michelle Joly et M. Michel Robidoux, conseillers municipaux, à assister à la Journée régionale d'information sur l'habitation des personnes âgées, qui se tiendra le 24 mai 2019, au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori. Le coût d'inscription de 25 \$ par participant (plus taxes applicables) ainsi que les frais de déplacement et de repas, si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2019-177

20- Renouvellement d'adhésion annuelle 2019 – Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion annuelle de la Municipalité à la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2019 et de défrayer à cette fin un montant de 200 \$.

Cette somme est disponible au Fonds général de la Municipalité.

2019-178

21- Renouvellement d'adhésion annuelle (2019) – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019-2020 d'un montant de 100 \$.

M. Michel Robidoux est le représentant autorisé de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2019-179

22- Renouvellement d'adhésion annuelle (2019) – Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et de défrayer à cette fin un montant de 93,75 \$ (plus taxes applicables).

M^{me} Michelle Joly est la personne-ressource de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

23- Regroupement d'achat de l'UMQ – Sel de déglacage – Adhésion saison 2019-2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);



No de résolution
ou annotation

2019-180

ATTENDU QUE

les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE

la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité de Chertsey confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2019-2020;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement, en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé, avant taxes, à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ;



QU' un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

24- Octroi de contrat à entériner – Frais accessoires – Appel d'offres 2018-020 – Maal Construction inc. – Travaux de rénovation La Belle Église – Travaux aux fondations.

2019-181

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner les travaux de rehaussement du muret de fondation sur les murets de l'entrée arrière et sur le côté du mur de La Belle Église, effectués par Maal Construction inc. à la suite des travaux de démolition effectués conformément aux spécifications de l'appel d'offres 2018-020. Le coût des travaux totalise 2 900 \$ (plus taxes applicables) selon les termes contenus à la facture du 15 mai 2019.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

25- Octroi de contrat– Frais accessoires – Appel d'offres 2018-020 – Maal Construction inc. – Travaux de rénovation Belle Église – Travaux de démolition, escalier extérieur

2019-182

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser les travaux de démolition de l'escalier extérieur de la Belle Église, à être réalisés par Maal Construction inc. à la suite des travaux de rénovation et de démolition effectués conformément aux spécifications de l'appel d'offres 2018-020. Le coût des travaux totalise 1200 \$ (plus taxes applicables) selon les termes contenus à l'offre de service du 7 mai 2019.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

26- Amendement à l'appel d'offres 2019-001 – Services professionnels – Barrages municipaux – Volets I, II, III et IV (2019-2020) – Ajout de deux barrages : barrage du lac Castor (no X0004303) et barrage du lac des Cygnes (no X0004301)

2019-183

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'entériner l'amendement produit à l'appel d'offres 2019-001 afin de réaliser des études d'évaluation de la sécurité des barrages et l'estimation des coûts pour chacun des exposés des correctifs pour les barrages du lac Castor (X0004303) et du lac des Cygnes (X0004301) pour l'année 2020 et ce, selon les mêmes termes et conditions visés au volet II du document d'appel d'offres 2019-001 – Barrages municipaux Volets I, II, III, IV (2019-2020).

27- Octroi de contrat – CIMA + – Appel d'offres 2019-001 – Services professionnels – Barrages municipaux – Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2019-184

À la suite de l'ouverture de soumissions du 17 mai 2019 à 09h30, il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à CIMA +, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour Services professionnels – Barrages municipaux – Volets I, II, III et IV (2019-2020), selon les termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-001 et bordereaux de soumission au coût de 260 134,39 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, les bordereaux de soumission de l'adjudicataire et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité – Taxe environnement, pour la durée du contrat.



2019-185

28- Octroi de contrat – Englobe Corp. – Appel d’offres 2019-008 – Services professionnels – Étude écologique et socio-environnementale en vue de l’implantation d’une station de traitement des eaux usées (étang aérés)

À la suite de l’ouverture de soumissions du 16 mai 2019 à 09h30, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d’octroyer à Englobe Corp, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation d’une Étude écologique et socio-environnementale en vue de l’implantation d’une station de traitement des eaux usées (étang aérés), au coût de 28 754, 16 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés à l’appel d’offres 2019-008 et bordereaux de soumission. Les documents d’appel d’offres, les bordereaux de soumission de l’adjudicataire et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s’engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2019-186

29- Octroi de contrat – Groupe ABS – Appel d’offres 2019-009 – Rapport quantité, qualité et étendue de la sablière Grande-Jetée

À la suite de l’ouverture de soumissions du 16 mai 2019 à 10h00, il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement d’octroyer au Groupe ABS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation d’un Rapport quantité, qualité et étendue de la sablière Grande-Jetée, au coût de 4 647,29 (taxes incluses) selon les termes et conditions spécifiés à l’appel d’offres 2019-009 et bordereaux de soumission. Les documents d’appel d’offres, les bordereaux de soumission de l’adjudicataire et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s’engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, répartie annuellement selon la durée du bail d’exploitation de la sablière.

30- Octroi de contrat – FLEETTEL inc.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie possède la compétence en matière de téléphonie IP pour l’ensemble des municipalités de son territoire et à l’infrastructure requise pour y répondre;

ATTENDU QUE le système de téléphonie de la Municipalité était désuet et que la Municipalité a opté pour un système d’exploitation de téléphonie IP pour le remplacer;

ATTENDU QUE les systèmes de téléphonie IP déployés par Fleettel sont reliés à l’infrastructure de la MRC;



No de résolution
ou annotation

2019-187

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

- d'entériner le contrat de service d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022, pour la fourniture de la téléphonie IP et d'hébergement, signé en date du 10 avril 2019 par le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette.
- d'autoriser mensuellement le remboursement à la MRC de Matawinie des coûts des services, coûts représentant la somme de 35,95\$ (plus taxes applicables) au 1^{er} mars 2019;
- d'autoriser le renouvellement aux mêmes termes, modalités et conditions à l'échéance du 28 février 2022, pourvu que le fournisseur ne soit pas en défaut et que la Municipalité en ait décidé autrement par adoption d'une résolution à cet effet.

Cette somme est disponible fonds général de la Municipalité pour la durée du contrat.

31- Octroi de contrat – Les clôtures MT inc. – Achat et installation de clôtures à l'écocentre

2019-188

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation de clôtures à l'écocentre, pour la somme de 2 960,00 \$ (plus taxes applicables), frais d'installation et de transport inclus, selon les termes et conditions contenus dans l'offre de services.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 3 ans.

32- Octroi de contrat – Qualitemps – Formation – Service à la clientèle

2019-189

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de défrayer les coûts relatifs à une formation adaptée aux besoins des employés municipaux sur le service à la clientèle, offerte par l'entreprise Qualitemps. Cette formation sera dispensée en 2019, en deux groupes d'une demi-journée, dans les locaux de la Municipalité. Les coûts s'élèvent à 2 300 \$ pour la formation et 15,00 \$ par participant pour le matériel didactique (plus taxes applicables), plus les frais de déplacement, selon les termes et conditions prévus à l'offre de services.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

33- Octroi de contrat – Les enseignes professionnelles – Conception visuelle d'enseignes de bienvenue aux entrées de la Municipalité

2019-190

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les frais reliés à la conception visuelle d'enseignes de bienvenue aux entrées de la Municipalité, par Les enseignes professionnelles, pour la somme de 2 495,00 \$ (plus taxes applicables), selon les termes et conditions contenus dans l'offre de services du 8 mai 2019.

Cette dépense est affectée au règlement d'emprunt à adopter.



2019-191

34- Octroi de contrat – L'Atelier urbain – Présentation de concepts aux citoyens – Projet de parc multifonctionnel

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser les frais reliés pour la présentation des concepts aux citoyens en lien avec le projet de parc multifonctionnel, par L'Atelier urbain, soit la somme de 750 \$ (plus taxes applicables), selon les termes et conditions contenus dans l'offre de services du 24 avril 2019.

Cette somme est disponible au fonds réservé aux frais de parcs et espaces verts.

35- Entente intermunicipale relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques (Lac Ashton)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey et la MRC des Pays-d'en-Haut souhaitent convenir que les 7 propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Chertsey, dans le secteur du Lac Ashton, soient prises en charge par la MRC des Pays-d'en-Haut pour tous les services relatifs à la collecte, au transport ainsi qu'à la disposition des déchets, du recyclage, des encombrants ainsi que des matières organiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey et la MRC des Pays-d'en-Haut se sont entendues sur les modalités financières pour les services de gestion des matières résiduelles pour 2019;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut enverra en novembre de chaque année, la mise à jour des coûts des services offerts à la Municipalité de Chertsey pour l'année suivante. À défaut, de transmettre la mise à jour des coûts, le coût en vigueur sera applicable pour la prochaine année;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de conclure une entente relative à la collecte, au transport ainsi qu'à la disposition des déchets, du recyclage, des encombrants ainsi que des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Chertsey;

POUR CES MOTIFS

2019-192

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Chertsey et la Municipalité régionale de Comté (MRC) des Pays-d'en-Haut d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 3 septembre 2023, pour le service de collecte, transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques). Le coût annuel des services offerts pour la première année totalise la somme de 1 323,19 \$ (plus taxes applicables), payable 2 fois par année selon les termes et conditions de l'entente et peut faire l'objet d'une mise à jour.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité pour la durée de l'entente.



2019-193

36- CCU – Dépôt du procès-verbal du 16 avril 2019

M. Sylvain Lévesque, membre du conseil, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 avril 2019.

37- CCU – Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie – Lots 5 184 070 et 5 184 071

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu du représentant de la compagnie Locavel inc., une demande d'appui à la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Matawinie concernant le projet Ouareau Plein Air;

ATTENDU l'inquiétude des membres du CCU concernant le débit routier, le bruit ambiant que le projet risque de causer et le déboisement que devra faire le promoteur;

ATTENDU le formulaire de demande de modification au schéma joint à la demande d'appui, ayant pour objet d'autoriser l'usage récréatif intensif et d'agrandir l'affectation de villégiature de consolidation à même la zone RS-34;

POUR CES MOTIFS

2019-194

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Chertsey formulées lors de sa réunion du 16 avril 2019 et d'accepter la modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie concernant le projet Ouareau Plein Air inc., conditionnel à ce que Locavel inc. réalise et fournisse à la Municipalité une évaluation d'impact sur la santé (EIS), une fois que la modification au schéma est terminée. Cette évaluation vise à anticiper les impacts potentiels d'un projet sur la santé et la qualité de vie des citoyens. À terme, l'EIS permet d'identifier les enjeux locaux et propose des améliorations qui s'imbriquent dans le milieu où sera réalisé le projet préalablement au dépôt du projet de règlement devant le CCU.

38- Avis de motion –Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19

2019-195

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Diana Shannon à l'effet que soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage no. 424-2011 afin de créer et d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

Des dispositions relatives à l'implantation et à la construction des bâtiments sont prévues au Règlement afin de réduire les nuisances dont notamment celles relatives aux odeurs et à la luminosité.

Un exemplaire du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité, à www.chertsey.ca, et auprès du Service du greffe de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

36- CCU – Dépôt du procès-verbal du 16 avril 2019

2019-193

M. Sylvain Lévesque, membre du conseil, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 avril 2019.

37- CCU – Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie – Lots 5 184 070 et 5 184 071

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu du représentant de la compagnie Locavel inc., une demande d'appui à la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Matawinie concernant le projet Ouareau Plein Air;

ATTENDU l'inquiétude des membres du CCU concernant le débit routier, le bruit ambiant que le projet risque de causer et le déboisement que devra faire le promoteur;

ATTENDU le formulaire de demande de modification au schéma joint à la demande d'appui, ayant pour objet d'autoriser l'usage récréatif intensif et d'agrandir l'affectation de villégiature de consolidation à même la zone RS-34;

POUR CES MOTIFS

2019-194

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Chertsey formulées lors de sa réunion du 16 avril 2019 et d'accepter la modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie concernant le projet Ouareau Plein Air inc., conditionnel à ce que Locavel inc. réalise et fournisse à la Municipalité une évaluation d'impact sur la santé (EIS), une fois que la modification au schéma est terminée. Cette évaluation vise à anticiper les impacts potentiels d'un projet sur la santé et la qualité de vie des citoyens. À terme, l'EIS permet d'identifier les enjeux locaux et propose des améliorations qui s'imbriquent dans le milieu où sera réalisé le projet préalablement au dépôt du projet de règlement devant le CCU.

38- Avis de motion –Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19

2019-195

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Diana Shannon à l'effet que soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage no. 424-2011 afin de créer et d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

Des dispositions relatives à l'implantation et à la construction des bâtiments sont prévues au Règlement afin de réduire les nuisances dont notamment celles relatives aux odeurs et à la luminosité.

Un exemplaire du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité, à www.chertsey.ca, et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

39- Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son Règlement de zonage 424-2011, actuellement en vigueur, afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19, et ce, à la demande d'un particulier;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a légalisé et légiféré le cannabis par l'entremise de la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch.16) entrée en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE ce Premier projet de règlement respecte les dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mai 2019;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique sera tenue le samedi 15 juin 2019, 10 heures.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu majoritairement que le conseil adopte, tel que proposé, le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

Vote contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont

40- Autorisation de circulation – VTT – Rue Principale (partie)

ATTENDU QUE l'entreprise Aventure VTT, commerce de vente et de location de véhicules tout-terrain, est établie au 7520 de la rue Principale;

ATTENDU QU' afin de favoriser la rentabilité du commerce, l'entreprise Aventure VTT sollicite l'appui du conseil pour qu'il permette la circulation des véhicules tout-terrain, tels que décrits ci-dessous, du 7520, rue Principale au 7170, rue Principale, afin de permettre la circulation des véhicules de son commerce jusqu'au sentier fédéré de la route 125, à l'aller et au retour;

ATTENDU QUE le représentant d'Aventure VTT a obtenu l'appui de 21 résidents de la rue Principale directement impactés par sa demande et copie de cet appui, jointe à la présente résolution et en faisant partie intégrante, a été remis aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QU' en vertu de l'Article 626 alinéas 14 du Code de la sécurité routière, la Municipalité peut permettre la circulation de véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin municipal dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Municipalité est requise pour permettre aux véhicules tout-terrain de circuler sur les voies de circulation municipales;

ATTENDU QU' AVENTURE VTT, contribue à l'apport économique et touristique de la Municipalité et de la région de Lanaudière;



No de résolution
ou annotation

2019-197

POUR CES MOTIFS

Vote contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont

L'autorisation de circuler est accordée entre 09 h 00 et 21 h 00.

La présente autorisation est soumise aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route et de sa réglementation, qui devront être respectées ainsi que le Code de la Sécurité routière. Tout utilisateur et/ou conducteur de véhicule tout-terrain autorisé doit se conformer aux obligations et aux règles prévues.

2019-198

41- Adoption – Politique de municipalisation des chemins privés conformes

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'adopter la Politique de municipalisation des chemins privés conformes, telle que modifiée.

42- Adoption du Règlement de lotissement numéro 555-2019 – Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 425-2011 afin d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés

ATTENDU la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la construction des chemins publics et privés et l'harmonisation de ladite réglementation au Règlement de lotissement 425-2011;

ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2018;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2018;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 février 2018;

ATTENDU QU' un second projet de règlement a été adopté sans modification le 15 avril 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-199

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le Règlement 555-2019, règlement modifiant le Règlement de lotissement 425-2011 afin d'harmoniser les normes du Règlement de lotissement aux normes du Règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés.

43- Adoption du Règlement 556-2019 – Règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011

- ATTENDU l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales en matière de culture;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter le présent règlement afin d'actualiser les conditions d'utilisations et des règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement 419-2011;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 15 avril 2019;
- ATTENDU QUE que le présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 15 avril 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-200

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que déposé, le Règlement 556-2019, règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le Règlement 419-2011.

44- Adoption du règlement 557-2019 – Règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité de Chertsey

- ATTENDU QU' en vertu des articles 62 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, toute Municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;
- ATTENDU QUE le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour sa réglementation concernant les feux extérieurs en fonction des recommandations du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2019;
- ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-201

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que déposé, le Règlement numéro 557-2019, règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité de Chertsey.

45- Vente de gré à gré – Terrain municipal – Lots 5 110 951

- ATTENDU l'offre d'achat en date du 30 avril 2019, présenté par M. Robert Ratelle à la Municipalité de Chertsey, concernant un terrain sans bâtisse, non constructible, constitué du lot 5 110 951 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, matricule 8314-06-8392-00-0000;



No de résolution
ou annotation

2019-202

- ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 1 600 \$;
- ATTENDU QUE ce terrain a été adjugé au coût de 1023,86 \$ au nom de la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes du 14 juin 2018, tel qu'il appert de l'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier, inscrite le 12 juillet 2018 au bureau de la publicité des droits de Montcalm sous le numéro de 23 995 082;
- ATTENDU QUE malgré l'adoption de la présente résolution, la Municipalité ne pourra procéder à la vente dudit terrain que si l'ancien propriétaire du terrain adjugé ne s'est pas manifesté pour reprendre le terrain, au plus tard le 15 juin 2019, conformément aux conditions des articles 1057 à 1060 du Code municipal du Québec;
- ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

- que la municipalité de Chertsey, vende, au prix de 1 600 00 \$ (plus taxes applicables), à M. Robert Ratelle, le lot 5 110 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, conditionnellement au transfert de propriété à la fin de l'adjudication au 15 juin 2019;
- que cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- que tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et les déboursés donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de M. Ratelle;
- que M. François Quenneville, maire, et M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

46- Vente de gré à gré – Terrain municipal – Lots 5 110 325

- ATTENDU l'offre d'achat en date du 30 avril 2019 présenté par Céline Faubert et M. Stéphane Ducharme à la Municipalité de Chertsey concernant un terrain sans bâtisse, non constructible, constitué du lot 5 110 325 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm matricule : 8208-32-9773-0-000-0000.
- ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 3 300 \$;
- ATTENDU QUE ce terrain a été adjugé au coût de 819,89 \$ au nom de la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes 2017, tel qu'il appert de l'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier inscrite le 27 septembre 2017 au bureau de la publicité des droits de Montcalm sous le numéro de 23 395 423;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice;

POUR CES MOTIFS

2019-203

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

- que la Municipalité, vende, au prix de 3 300 \$, plus taxes applicables, à Céline Faubert et à M. Stéphane Ducharme, le lot 5 110 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm,
- que cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- que tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de M^{me} Céline Faubert et M. Stéphane Ducharme;
- que M. François Quenneville, maire et la M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

47- Adoption des comptes fournisseurs

2019-204

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'avril 2019 au montant de 724 545,43 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via internet pour le mois courant.

Le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer au 30 avril 2019, au montant de 1 164 732.72 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.



Directrice générale et secrétaire-trésorière

48- Dépôt de l'état des activités financières

2019-205

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

49- Rectifications budgétaires

2019-206

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 22 528 \$, telles que montrées au tableau des rectifications du 13 mai 2019, préparé par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

50- Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.



No de résolution
ou annotation

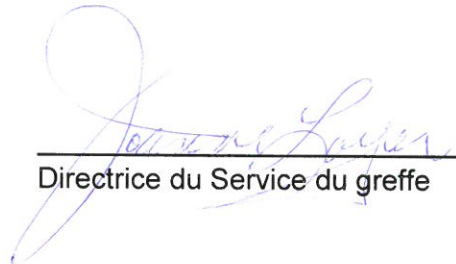
2019-207

51- Période de questions

On compte 22 personnes dans l'assistance.

52- Levée de la séance

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu
unanimentement que la séance soit levée à 20 h 50.


Directrice du Service du greffe


Maire